

6 FÉVRIER 2018

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents mesdames les conseillères Doris Bourget, Allyson Cahill-Vibert, Andréanne Trudel Vibert et Doris Réhel et messieurs les conseillers Jerry Sheehan, Magella Warren, Robert Daniel et Nicolas Ste-Croix sous la présidence de la mairesse, madame Cathy Poirier. Sont également présents monsieur Félix Caron, directeur général, et madame Gemma Vibert, greffière.

Madame la mairesse annonce l'ouverture de la séance à 19 h.

RÉS. NO. 044-2018 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jerry Sheehan et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière, avec les ajouts suivants immédiatement après l'adoption de l'ordre du jour.

- Mise au point par madame la mairesse en lien avec le point 3.1 de l'ordre du jour (résiliation de l'engagement du directeur des travaux publics);
- Période de questions portant sur cette mise au point.

Madame la mairesse explique les raisons ayant contribué aux problèmes d'entretien des chemins par la Ville depuis le début de la présente saison hivernale et les mesures mises en place au cours des derniers jours pour corriger la situation.

Suite à cela, elle annonce l'ouverture de la période de questions sur ce sujet.

RÉS. NO. 045-2018 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, elle est dispensée de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2018, de la séance sur le budget tenue le 29 janvier 2018 et de la séance extraordinaire tenue le 29 janvier 2018.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que lesdits procès-verbaux soient et sont approuvés tels que rédigés par la greffière.

RÉS. NO. 046-2018 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 513-2018 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES GÉNÉRALES SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 29 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement numéro 513-2018 concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2018* a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

CONSIDÉRANT les informations données par la greffière sur l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le *Règlement numéro 513-2018 concernant l'imposition des taxes générales sur la valeur foncière pour l'année 2018* soit et est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

**RÉS. NO. 047-2018 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 514-2018 CONCERNANT
LES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 29 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement numéro 514-2018 concernant les services municipaux d'aqueduc et d'égout* a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

CONSIDÉRANT les informations données par la greffière sur l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Andréanne Trudel Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le *Règlement numéro 514-2018 concernant les services municipaux d'aqueduc et d'égout* soit et est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

**RÉS. NO. 048-2018 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 515-2018 ÉTABLISSANT
LA TARIFICATION POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 29 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté à cette même séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement numéro 515-2018 établissant la tarification pour la gestion des matières résiduelles* a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

CONSIDÉRANT les informations données par la greffière sur l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jerry Sheehan et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le *Règlement numéro 515-2018 établissant la tarification pour la gestion des matières résiduelles* soit et est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

**RÉS. NO. 049-2018 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 516-2018 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DU
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE PERCÉ**

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2018, madame la conseillère Doris Réhel a donné un avis de motion et présenté un projet de règlement décrétant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Percé;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière a publié un avis public qui contient, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du *Règlement numéro 516-2018* décrétant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Percé a été remise aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

CONSIDÉRANT les informations données par la greffière sur l'objet du règlement et sa portée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que ledit *Règlement numéro 516-2018 décrétant l'adoption du code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Percé* soit et est adopté en suivant les procédures régulières relatives à l'adoption de tel règlement.

**RÉS. NO. 050-2018 : AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET
DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix donne avis de motion à l'effet qu'un règlement sur la gestion contractuelle sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du conseil.

Madame la mairesse présente le projet de règlement.

**RÉS. NO. 051-2018 : EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS DU LITTORAL GASPÉSIEN EN
ATTENTE DE SUBVENTION – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – PROJET
DE PROTECTION ET DE RÉHABILITATION DU LITTORAL DE L'ANSE DU SUD**

CONSIDÉRANT QUE la majorité des travaux du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud, admissibles au *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues le 30 décembre 2016, dans des municipalités du Québec* du ministère de la Sécurité publique, tel confirmé dans un avis d'admissibilité transmis à la Ville le 30 mars 2017, ont été réalisés;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce programme, le ministère retient 20 % des dépenses admissibles jusqu'à la reddition de comptes finale, ce qui représente un montant approximatif de 3 200 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers qu'un prêt à demande d'un montant maximal de 3 200 000 \$ soit requis auprès de la Caisse Desjardins du Littoral Gaspésien jusqu'à la réception du solde de l'aide financière du ministère de la Sécurité publique;

QUE la mairesse, madame Cathy Poirier, et la trésorière, madame Caroline Dégarie, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, les documents exigés par la Caisse qui sont relatifs à cet emprunt.

**RÉS. NO. 052-2018 : EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS DU LITTORAL GASPÉSIEN -
EN ATTENTE DE SUBVENTION – MINISTÈRE DU TOURISME – PROJET DE
PROTECTION ET DE RÉHABILITATION DU LITTORAL DE L'ANSE DU SUD**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Percé a reçu une lettre de la ministre du Tourisme, madame Julie Boulet, le 29 janvier 2018, annonçant une aide financière maximale de 3 000 000 \$ pour la construction de la promenade et la réalisation d'aménagements récréotouristiques dans le cadre de la portion touristique du projet de protection et de réhabilitation du littoral de Percé;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est accordée en vertu du décret 1260-2017 adopté par le gouvernement du Québec le 13 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière sera versée sous forme d'un remboursement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation et le versement de cette aide financière feront l'objet d'une convention à intervenir entre le ministère du Tourisme et la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville devra procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt pour le financement de cette aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux relatifs à cette aide financière sont débutés et que la Ville doit effectuer des paiements, notamment à l'entrepreneur général;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Andréanne Trudel Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers qu'un prêt à demande d'un montant maximal de 3 000 000 \$ soit requis de la Caisse Desjardins du littoral jusqu'au financement à long terme du règlement d'emprunt que la Ville devra adopter;

QUE la mairesse, madame Cathy Poirier, et la trésorière, madame Caroline Dégarie, soient autorisées à signer, pour et au nom de la Ville, les documents exigés par la Caisse qui sont relatifs à cet emprunt.

DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées au conseil.

RÉS. NO. 053-2018 : APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve la liste des déboursés pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 janvier 2018, au montant de 181 071,98 \$, la liste des déboursés pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2018 pour le projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud, au montant 19 937,36 \$, la liste des comptes à payer au 31 décembre 2017, au montant de 108 962,19 \$, la liste des comptes à payer au 31 janvier 2018, au montant de 77 807,99 \$ et la liste des comptes à payer au 31 janvier 2018 pour le projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud, au montant de 2 609,02 \$.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses précitées sont autorisées.

Caroline Dégarie,
Trésorière

RÉS. NO. 054-2018 : QUOTES-PARTS 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le versement des quotes-parts suivantes prévues au budget pour l'année 2018 :

- **Centre régional de services
aux bibliothèques publiques de la
Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine** **14 641 \$**

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.702.30.494 Cotisations – Biblio **14 641 \$**

Caroline Dégarie,
Trésorière

- **Transport adapté et collectif de la Côte-de-Gaspé inc.** **7 947 \$**

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.370.00.951 Quote-part - Transport adapté **7 947 \$**

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

- **Centre de santé et de services sociaux du Rocher-Percé (centre de jour)** **1 350 \$**

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.370.00.951 Quote-part - Transport adapté **1 350 \$**

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

- **MRC du Rocher-Percé (administration générale)** **27 163 \$**
- **MRC du Rocher-Percé (sécurité incendie)** **12 691 \$**
- **MRC du Rocher-Percé (transport)** **20 273 \$**
- **MRC du Rocher-Percé (gestion des matières résiduelles)** **560 677 \$**
- **MRC du Rocher-Percé (développement économique)** **15 204 \$**
- **MRC du Rocher-Percé (aménagement)** **5 068 \$**

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée aux postes :

02.110.00.951 Quote-part MRC **8 462 \$**
02.130.00.951 Quote-part MRC **9 546 \$**
02.150.00.951 Quote-part MRC **1 743 \$**
02.190.00.951 Quote-part MRC - Répartition générale **7 412 \$**
02.210.00.951 Quote-part (MRC et régie) **12 691 \$**
02.370.00.951 Quote-part - Transport adapté **9 123 \$**
02.371.00.951 Quote-part – Aéroport **11 150 \$**
02.452.20.951 Quote-part (MRC ou régie) **560 677 \$**
02.610.00.951 Quote-part - Aménagement et développement **5 068 \$**
02.621.00.951 Quote-part – CLD **15 204 \$**

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

- **Office municipal d'habitation de Percé** **12 371 \$**

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.520.00.970 Office municipal d'habitation **12 371 \$**

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

**RÉS. NO. 055-2018 : APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION
CONCERNANT LE CONTRÔLE DES CHIENS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les prévisions budgétaires et la répartition des coûts d'opération pour l'année 2018 telles qu'établies par le comité intermunicipal dans le cadre de l'entente entre la Municipalité de Sainte-Thérèse-de-Gaspé et les Villes de Grande-Rivière et Percé relativement à l'application de leurs réglementations concernant le contrôle des chiens, à savoir :

Municipalité	Population	Pourcentage	Montant
Percé	3 152	42,2 %	10 666 \$
Sainte-Thérèse-de-Gaspé	1 040	13,9 %	3 519 \$
Grande-Rivière	3 271	43,8 %	11 069 \$
Budget 2018			25 254 \$

RÉS. NO. 056-2018 : ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le directeur général, monsieur Félix Caron, soit autorisé à adhérer à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2018;

QUE la Ville défraie le coût de la cotisation annuelle représentant un montant de 865,39 \$ taxes incluses.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.130.00.494 Cotisations associations et abonnements - administration

Caroline Dégarie
Trésorière

RÉS. NO. 057-2018 : CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Andréanne Trudel Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la greffière, madame Gemma Vibert, et la trésorière, madame Caroline Dégarie, soient autorisées à adhérer à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec pour l'année 2018;

QUE la Ville défraie le coût des cotisations annuelles représentant un montant total de 1 020 \$ plus taxes.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée aux postes :

02.130.00.494 Cotisations associations et abonnements - administration

02.140.00.494 Cotisations associations et abonnements - greffe

Caroline Dégarie,
Trésorière

Madame la mairesse mentionne qu'une rencontre publique d'information sur le recrutement de pompiers et pompières volontaires sera tenue par le directeur du service de sécurité incendie par intérim, monsieur Luc Lebreux, dans la salle de l'hôtel de ville, le jeudi 8 février prochain, à 19 h.

RÉS. NO. 058-2018 : DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville mette fin à l'engagement de monsieur Gilles Gemus à titre de directeur des travaux publics, rétroactivement au 5 février 2018.

RÉS. NO. 059-2018 : OUVRIERS-OPÉRATEURS OCCASIONNELS (HIVER)

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner l'embauche de monsieur Ludger Després et de monsieur Terry Wall à titre d'ouvriers-opérateurs occasionnels (hiver).

RÉS. NO. 060-2018 : PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AIDE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION DE LA ROUTE BILODEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, le 12 juillet 2017, l'annonce d'une aide financière maximale de 10 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* pour des travaux d'amélioration sur la route Bilodeau;

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier de cette aide financière, les travaux doivent être terminés au plus tard le 16 février 2018, date limite pour soumettre une résolution attestant de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés et qu'un dossier de vérification a été constitué en vertu des exigences du programme d'aide;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route Bilodeau pour un montant subventionné de 10 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

RÉS. NO. 061-2018 : LES ENTREPRISES AGRICOLES ET FORESTIÈRES DE PERCÉ INC. – DEMANDE DE MODIFICATION À L'AUTORISATION DE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE POMERLEAU

CONSIDÉRANT QUE le 9 janvier 2018 (résolution 019-2018), la Ville a autorisé Les Entreprises Agricoles et Forestières de Percé inc. à procéder au déneigement de la route Pomerleau jusqu'au 28 février 2018, afin de lui permettre des coupes de bois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville se réservait le droit de mettre fin à cette autorisation, en tout temps, advenant un dégel hâtif;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises demandent à la Ville de prolonger la période d'autorisation jusqu'au 31 mars 2018 afin de lui permettre de maximiser la durée de ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE Les Entreprises s'engagent à ne pas faire de camionnage s'il y a un dégel hâtif, de finaliser toutes ses opérations, incluant le camionnage, pour le 31 mars 2018 et de fermer la route en y plaçant des butées de ciment ou de la neige lorsque ses opérations seront terminées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la résolution numéro 019-2018 soit modifiée afin que la période d'autorisation de déneigement de la route Pomerleau accordée aux Entreprises Agricoles et Forestières de Percé inc. soit prolongée jusqu'au 31 mars 2018 en tenant compte des engagements précités.

**RÉS. NO. 062-2018 : CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN
BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère que le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Ghislain Pitre, et l'inspectrice en bâtiment, madame Brenda Jalbert, soient autorisés à adhérer à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec pour l'année 2018;

QUE la Ville défraie le coût des cotisations annuelles représentant un montant total de 600 \$ plus taxes.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.610.00.494 Associations et abonnements

Caroline Dégarie
Trésorière

RÉS. NO. 063-2018 : CONTRAT DE TRAVAIL DE MME LISA-MARIE GAGNON

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler le contrat de travail de madame Lisa-Marie Gagnon, urbaniste, chargée de projet, développement durable et patrimoine, pour une période d'un an débutant le 15 janvier 2018, aux conditions négociées par le directeur général;

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville.

RÉS. NO. 064-2018 : ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRAVAUX – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET RÉALISATION DES TRAVAUX DE MODIFICATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA ROUTE 132

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de réparer et de modifier les émissaires pluviaux de la route 132 pour les adapter à la nouvelle configuration du littoral suite aux travaux réalisés par la Ville dans le cadre du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud;

CONSIDÉRANT QUE le 31 juillet 2017 (résolution 2017-161), la Commission municipale du Québec autorisait la signature d'une entente de collaboration entre le MTMDET et la Ville en vue de la préparation des plans et devis requis et la réalisation des travaux de modification du réseau d'égout pluvial de la route 132;

CONSIDÉRANT QUE le MTMDET doit réaliser des travaux additionnels non prévus à l'entente de collaboration signée le 14 août 2017 et qu'un avenant à ladite entente est requis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Andréanne Trudel Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve l'avenant n° 1 soumis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre de l'entente de collaboration pour la préparation des plans et devis requis et la réalisation des travaux de modification du réseau d'égout pluvial de la route 132;

QUE le conseil autorise la mairesse, madame Cathy Poirier, et le directeur général, monsieur Félix Caron, à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville.

RÉS. NO. 065-2018 : PLANS ET DEVIS DES RÉCIFS ARTIFICIELS DANS LE CADRE DU PROJET DE PROTECTION ET DE RÉHABILITATION DU LITTORAL DE L'ANSE DU SUD

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu l'autorisation requise du ministère des Pêches et des Océans (MPO) en vertu du Programme de protection des pêches, pour la réalisation des travaux sur le littoral dans le cadre de la mise en œuvre du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud, le 24 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation prévoit l'aménagement de neuf récifs artificiels multigénérationnels pour le homard et leur suivi sur cinq ans comme mesures compensatoires pour contrer les effets sur le poisson et son habitat que pourrait causer l'exécution de travaux dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit réaliser les plans et devis de ces récifs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entériner le mandat accordé à Tétra Tech inc., au montant de 21 000 \$ plus les taxes applicables, conformément à son offre de services professionnels du 14 décembre 2017;

D'approprier les deniers nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution à même l'aide financière à recevoir du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues le 30 décembre 2016, dans des municipalités du Québec.*

RÉS. NO. 066-2018 : ÉTAT DE RÉFÉRENCE GÉOMORPHOLOGIQUE DE LA PLAGE DE PERCÉ – PROJET DE PROTECTION ET DE RÉHABILITATION DU LITTORAL DE L'ANSE DU SUD

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la mise en œuvre du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exige de la Ville qu'elle procède à un suivi environnemental permettant d'effectuer des mesures précises et récurrentes de la topographie de la plage pour évaluer les impacts potentiels de l'intervention et son efficacité à contrer l'érosion;

CONSIDÉRANT QUE cette mesure vise à établir l'état de référence géomorphologique de la plage avant la recharge et immédiatement après les travaux de recharge;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de confier à l'Université du Québec à Rimouski, pour un montant de 22 793 \$ plus les taxes applicables, le mandat de réalisation de cet état de référence, conformément à sa proposition du 31 janvier 2018;

D'approprier les deniers nécessaires à la réalisation des objets de la présente résolution à même l'aide financière à recevoir du ministère de la Sécurité publique dans le cadre du *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues le 30 décembre 2016, dans des municipalités du Québec.*

RÉS. NO. 67-2018 : DÉCOMPTES PROGRESSIFS N° 2 ET N° 3 – LAFONTAINE LECLERC INC. – CONTRAT « PROTECTION ET RÉHABILITATION DU LITTORAL DE L'ANSE DU SUD – LOT 3 – TRAVAUX RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DU PAYSAGE ET DE LA PROMENADE ET À LA CONSTRUCTION DE STATIONNEMENT ET D'UN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a accepté la soumission de Lafontaine Leclerc inc., au montant de 7 230 777,75 \$ (résolution numéro 003-2017) suite à l'appel d'offres public intitulé « Aménagement du paysage et de la promenade et construction de stationnements et d'un bâtiment » dans le cadre du lot 3 de la mise en œuvre du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de dispositions prévues à l'appel d'offres, la Ville cède au soumissionnaire retenu pour le lot 2, soit Gervais Dubé inc., les droits qu'elle détient dans le contrat à intervenir avec le soumissionnaire retenu au terme de l'appel d'offres pour le lot 3;

CONSIDÉRANT QUE les paiements pour le lot 3 doivent être faits par chèques conjoints émis à l'ordre de Gervais Dubé inc. et à Lafontaine Leclerc inc.;

CONSIDÉRANT QUE le 21 décembre 2017, un deuxième décompte progressif, signé par Gervais Dubé inc. et approuvé par le consultant de la Ville pour ce projet, a été produit dans le cadre de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer pour ce décompte est établi à 850 433,12 \$ taxes incluses, déduction faite de la retenue prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le 2 février 2018, un troisième décompte progressif, signé par Gervais Dubé inc. et approuvé par le consultant de la Ville pour ce projet, a été produit dans le cadre de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer pour ce décompte est établi à 230 431,06 \$ taxes incluses, déduction faite de la retenue prévue au contrat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter le décompte progressif n° 2 et le décompte progressif n° 3 et d'autoriser le paiement d'un montant 1 080 864,18 \$ taxes incluses par chèque conjoint fait à l'ordre de Gervais Dubé inc. et à Lafontaine Leclerc inc.

RÉS. NO. 068-2018 : DÉCOMPTES PROGRESSIFS N° 5 ET N° 6 – GERVAIS DUBÉ INC. – CONTRAT « PROTECTION ET RÉHABILITATION DU LITTORAL DE L'ANSE DU SUD – LOT 2 – DÉMOLITION D'OUVRAGES EXISTANTS, RECHARGEMENT DE LA PLAGE ET ENROCHEMENT »

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a autorisé (résolution numéro 2017-159) la Ville à signer un contrat au montant de 6 834 859,17 \$ taxes incluses avec Gervais Dubé inc. suite à l'appel d'offres public intitulé « Démolition d'ouvrages existants, rechargement de la plage et enrochement » dans le cadre de la mise en œuvre du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles en vertu du *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues le 30 décembre 2016, dans des municipalités du Québec*, ce qui est confirmé dans un avis d'admissibilité transmis à la Ville le 30 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE le 21 décembre 2017, un cinquième décompte progressif, signé par l'entrepreneur et approuvé par le consultant de la Ville pour ce projet, a été produit dans le cadre de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer pour ce décompte est établi à 704 077,72 \$ taxes incluses, déduction faite de la retenue prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le 2 février 2018, un sixième décompte progressif, signé par l'entrepreneur et approuvé par le consultant de la Ville pour ce projet, a été produit dans le cadre de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer pour ce décompte est établi à 271 197,54 \$ taxes incluses, déduction faite de la retenue prévue au contrat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jerry Sheehan et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter le décompte progressif n° 5 et le décompte progressif n° 6 et d'autoriser le paiement d'un montant 975 265,26 \$ taxes incluses inc. à Gervais Dubé inc.

RÉS. NO. 069-2018 : APPEL D'OFFRES PUBLIC – FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES RÉCRÉATIVES – PROJET DE PROTECTION ET DE RÉHABILITATION DU LITTORAL DE L'ANSE DU SUD

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jerry Sheehan et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser la greffière à procéder à un appel d'offres public suivant le mode de la grille de pondération et d'évaluation incluant le prix, sans discussion ou négociation, relativement à la fourniture et l'installation de structures récréatives dans le cadre du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'anse du Sud.

PROGRAMME RÉNORÉGION

Madame la mairesse donne de l'information sur le programme d'aide RénoRégion géré par la MRC du Rocher-Percé. Elle mentionne notamment qu'un représentant de la MRC sera présent à l'hôtel de ville de Percé, les 12 et 13 février prochains, pour aider les gens désirant bénéficier de ce programme à remplir le formulaire.

Un avis de la MRC concernant ce programme sera publié dans le journal Le Havre, édition du 7 février.

RÉS. NO. 070-2018 : COMITÉ DE TOPONYMIE MUNICIPALE

Afin de faciliter le processus de choix des noms de lieux publics pour le territoire de la ville de Percé, **IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à la formation d'un comité de toponymie municipale dont le mandat sera de :

Faire des recommandations au conseil municipal sur le choix des noms des lieux publics s'inspirant des politiques, des normes et des procédures de la Commission de toponymie du Québec. Ces recommandations peuvent découler d'une demande de la Ville de Percé, d'une suggestion provenant de citoyens ou encore d'une proposition du comité lui-même.

Le comité de toponymie aura, entre autres, comme responsabilités :

- De formaliser une démarche simple, claire et respectueuse de l'opinion des citoyens pour la détermination des noms;
- De suggérer des noms évocateurs et significatifs pour les voies de communication et les autres lieux d'intérêt public en s'inspirant de l'histoire et du patrimoine du lieu, de son contexte social et de son identité culturelle et touristique;
- D'évaluer les propositions de nouveaux noms;
- Au besoin, de constituer une banque de noms pour de futures désignations;
- De s'assurer de la conformité des noms aux critères de choix et aux règles d'écriture de la Commission de toponymie du Québec;
- De préparer les dossiers pour l'officialisation des nouveaux noms par la Commission;
- De documenter l'origine et la signification des toponymes.

Le comité est responsable de la planification de ses rencontres et de la distribution des tâches au sein du groupe. Au besoin, une personne ressource au sein des employés municipaux pourra être attitrée en support.

DE désigner les personnes suivantes pour siéger sur ce comité :

- Mme Lise Baroni, domaine social et théologie
- Mme Janet Harvey, représentante de la Fondation du patrimoine de Percé
- Mme Elaine Rehel, domaine de la généalogie
- M. Nicolas Ste-Croix, conseiller municipal
- M. Jean-Marie Thibault, domaine de l'histoire et de l'enseignement

D'accorder à chacun des membres du comité, excluant le conseiller municipal, une allocation de dépenses d'un montant de 50 \$ par rencontre.

RÉS. NO. 071-2018 : ENTENTE CONCERNANT LA PROMOTION TOURISTIQUE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Andréanne Trudel Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler, pour l'année 2018, l'entente intervenue en 2016 et 2017, avec l'Office de tourisme du Rocher-Percé établissant les termes du transfert de responsabilité de la promotion touristique à l'industrie elle-même via l'Office et de l'utilisation de la contribution financière de la Ville au montant de 50 000 \$;

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et nom de la Ville, ce renouvellement d'entente.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.622.01.345	Soutien à la promotion	50 000 \$
----------------------	-------------------------------	------------------

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 072-2018 : ESCALE GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé contribue pour un montant de **25 000 \$** aux dépenses de fonctionnement d'*Escale Gaspésie* pour l'année 2018.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.622.00.499	Tourisme – Projets divers	25 000 \$
----------------------	----------------------------------	------------------

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 073-2018 : ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville à l'Association des plus beaux villages du Québec pour l'année 2018 au coût de 600 \$.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.622.00.345	Info et accueil touristique	600 \$
----------------------	------------------------------------	---------------

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 074-2018 : AIDE FINANCIÈRE – BIBLIOTHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Andréanne Trudel Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ aux bibliothèques de Barachois, Cap d'Espoir, Percé et Val d'Espoir pour leurs dépenses de fonctionnement au cours de l'année 2018.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.702.30.999 Dons biblios 2 000 \$

Caroline Dégarie,
Trésorière

RÉS. NO. 075-2018 : AIDE FINANCIÈRE – JOUJOUTHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 200 \$ à la bibliothèque de Val d'Espoir et au Comité Jeunesse de Cap d'Espoir pour les dépenses d'opération, au cours de l'année 2018, des joujouthèques aménagées dans les bibliothèques municipales de Val d'Espoir et de Cap d'Espoir.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.701.90.499 Comité famille – MADA 400 \$

Caroline Dégarie,
Trésorière

RÉS. NO. 076-2018 : CLUB FADOQ « AMICAL » DE SAINT-GEORGES-DE-MALBAIE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de verser une aide financière de 300 \$ au Club FADOQ « Amical » de Saint-Georges-de-Malbaie pour ses dépenses de fonctionnement 2018.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.701.90.970 Subventions organismes loisirs 300 \$

Caroline Dégarie,
Trésorière

RÉS. NO. 077-2018 : JEUX DES 50 ANS ET PLUS GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Allyson Cahill-Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé réserve une publicité, au coût de 200 \$, à l'intérieur du programme officiel des Jeux des 50 ans et plus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine qui auront lieu à Grande-Rivière du 7 au 10 juin prochain.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.701.90.499 Comité famille – MADA 200 \$

Caroline Dégarie,
Trésorière

RÉS. NO. 078-2018 : LE FESTIVAL PERCÉ-NEIGE DE PERCÉ

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à l'organisme Le Festival Percé-Neige de Percé dans le cadre de sa première édition du festival qui aura lieu du 15 au 18 février 2018.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.701.90.970	Subventions – Organismes loisirs	1 000 \$
----------------------	---	-----------------

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 079-2018 : CONSEIL DE LA CULTURE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Magella Warren et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé renouvelle son adhésion au Conseil de la culture de la Gaspésie pour l'année 2018 au coût de 90 \$.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.701.90.494	Cotisations	90 \$
----------------------	--------------------	--------------

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 080-2018 : RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE EN GASPÉSIE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Andréanne Trudel Vibert et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé renouvelle son partenariat avec les Rencontres internationales de la photographie en Gaspésie, pour les années 2018-2019-2020, et verse une contribution annuelle de 2 000 \$.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.702.90.447	Politique culturelle	2 000 \$
----------------------	-----------------------------	-----------------

**Caroline Dégarie,
Trésorière**

RÉS. NO. 081-2018 : ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Bourget et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé verse une contribution de 1 500 \$ à la Maison de la culture de Grande-Rivière pour la réalisation des actions prévues pour l'année 2018 dans le cadre de l'entente triennale de développement culturel signée par la MRC du Rocher-Percé avec le ministère de la Culture et des Communications et couvrant l'ensemble du territoire de la MRC.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée au poste :

02.702.90.447	Politique culturelle	1 500 \$
----------------------	-----------------------------	-----------------

Caroline Dégarie,
Trésorière

**RÉS. NO. 082-2018 : OFFRE DE MME MARIE-JOSÉE TOMMI ET DE M. LOUIS BEAULIEU
– DONATION D'UNE ŒUVRE D'ART (FIGURE DE PROUE)**

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Josée Tommi et monsieur Louis Beaulieu offre de remettre à la Ville l'œuvre d'art suivante en échange de l'émission de reçus de don aux fins de l'impôt sur le revenu :

- une figure de proue sculptée en bois représentant une femme en buste, évaluée à 15 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Doris Réhel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé:

- accepte l'offre de donation de madame Tommi et monsieur Beaulieu;
- autorise la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Percé, l'entente à intervenir entre les parties;
- autorise la trésorière à émettre deux reçus de don aux fins de l'impôt sur le revenu, soit un au montant de 7 500 \$ à l'intention de madame Marie-Josée Tommi et un au montant de 7 500 \$ à l'attention de monsieur Louis Beaulieu, le tout pour la valeur de l'oeuvre évaluée par madame Annie Cantin.

AFFAIRES NOUVELLES

RÉS. NO. 083-2018 : RAID INTERNATIONAL GASPÉSIE 2018

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Robert Daniel et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que la Ville de Percé accorde son appui à la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer (SDMC), dans le cadre de l'événement le Raid international Gaspésie 2018, par le versement d'un aide financière de 2 000 \$ et un soutien en services estimé à 3 000 \$.

Je, soussignée, Caroline Dégarie, trésorière, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles la dépense précitée est autorisée aux postes :

02.622.01.345	Info et accueil touristique	1 000 \$
02.701.90.970	Subventions – Organismes loisirs	1 000 \$

Caroline Dégarie,
Trésorière

Aucune autre affaire nouvelle n'étant portée à l'attention du conseil, madame la mairesse annonce l'ouverture de la période de questions.

ADVENANT 20 H 10, monsieur le conseiller Nicolas Ste-Croix propose la levée de la présente séance.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**

**GEMMA VIBERT,
GREFFIÈRE**

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.

**CATHY POIRIER,
MAIRESSE**